



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis en présentiel à la salle des Fêtes de Aube et en visioconférence, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	53

CONVOCACTION

Datée	du 08/04/21
Affichée	du 08/04/21

OBJET

**Transition énergétique -
Engagement dans le programme
ACTEE 2 - SEQUOIA au sein du
groupement de commandes porté
par le PETR**

Monsieur Philippe CROTEAU a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Etaient en visioconférence : Fleur GOSELIN
 Fabrice GLORIA
 Franck GAULTIER

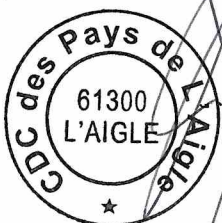
Pouvoirs : Eric ZO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
 Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Christian BARBIER a donné pouvoir à Nathalie RIBAUT
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Lionel GONNET
 Mireille NOGUET a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
 Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
 Virginie VIOLET a donné pouvoir à Guy MARTEL
 François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Daniel MARIE
 Pascal SUARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210415-2021-04-15-112-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Monsieur le Président indique qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA a été lancé à l'été 2020 dans le cadre du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) et reprend les objectifs d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics, notamment ceux du décret tertiaire qui impose aux bâtiments publics de plus de 1 000 m² de réduire leur consommation d'énergie finale de 60 % d'ici à 2050 (40 % en 2030 et 50 % en 2040).

Le fond SEQUOIA est alimenté par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et porte sur trois volets :

- ✓ Axe 1 - Etudes énergétiques : pour la réalisation d'audits énergétiques. Maître d'ouvrage : PETR. Ces audits seront réalisés pour le compte des 3 EPCI et des Villes pôles partenaires.
- ✓ Axe 2 - Ressources Humaines : Aide pour le poste d'économiste de flux du TE61
- ✓ Axe 3 - Outils de suivi et de consommation énergétique

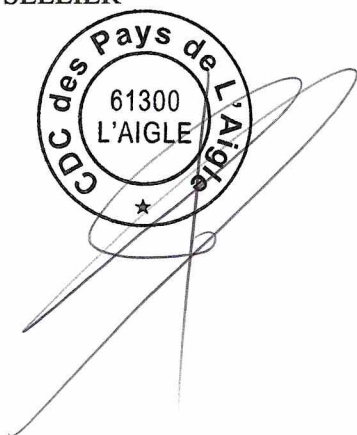
La Communauté de Communes a fait le choix de se positionner dans un premier temps sur la réalisation des audits énergétiques des bâtiments. Ces audits permettront d'établir des scénarios de rénovation en fonction des gains énergétiques à réaliser et d'estimer les travaux.

SEQUOIA financera 50 % des audits. Le PETR sollicitera une aide complémentaire de 30 % auprès de la Région Normandie dans le cadre du dispositif Idée Conseil «Audits énergétiques groupés de bâtiments publics». Le coût moyen d'un audit avant subvention est de 3 000 €.

Une quinzaine d'audits sont pour le moment envisagés en 2022 et porteront sur les bâtiments concernés par les obligations du décret tertiaire (la liste précise doit être arrêtée prochainement).

Acte rendu exécutoire après publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



DIRECTION DE RATTACHEMENT	DENOMINATION BATIMENT
SCOLAIRE	ECOLE COMTESSE DE SEGUR
ADMIN	LA CANTONADE
CIAS	EHPAD
SCOLAIRE	CANTINE DE LA FERTE FRESNEL
SCOLAIRE	ECOLE CLAUDE MONET
ADMIN	POLE ADMINISTRATIF
PSLA	PSLA L'AIGLE
SCOLAIRE	ECOLE MAZELINE
SCOLAIRE	ECOLE VICTOR HUGO
SCOLAIRE	ECOLE GALLERON
SPORT	COMPLEXE CAP' ORNE
SPORT	POLE SPORTIF INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE	ECOLE DES SOURCES
SCOLAIRE	CANTINE DE MOULINS
SCOLAIRE	ECOLE EDOUARD MANCEAU Primaire
SCOLAIRE	ECOLE EDOUARD MANCEAU Maternelle
SCOLAIRE	CANTINE DE RAI

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210415-2021-04-15-112-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO) a proposé de répondre à cet AMI en se positionnant en tant que « coordinateur du groupement ».

Ce groupement est constitué de 7 entités :

- le PETR
- la CDC Argentan Intercom
- la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault (VAM)
- la CDC des Pays de L'Aigle
- la Ville d'Argentan
- la Ville de L'Aigle
- le syndicat Territoire d'Energie Orne (TE61)

Le groupement a été retenu le 24 février 2021 par le jury de l'AMI SEQUOIA. Les partenaires signeront donc prochainement une convention avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) en charge du programme.

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** l'engagement de la CdC des Pays de L'Aigle dans le programme de ACTEE 2 - SEQUOIA au sein du groupement porté par le PETR, pour l'axe 1
- **CONFIE** la réalisation d'audits énergétiques au PETR et de financer le reste à charge,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la FNCCR et les acteurs du groupement, ainsi que tous documents relatifs à cette convention de partenariat ACTEE 2 - SEQUOIA

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.